

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-CHAMASSY se sont réunis en session ordinaire, au nombre de 08 à la mairie, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 24 mai 2026, sous la présidence de M. Roland DELMAS, Maire, pour délibérer sur les affaires ci-après :

- **Nomination d'un.e secrétaire de séance**
- **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- **Pour délibérations :**
 - Election de délégués et suppléants de la commune en vue des élections Sénatoriales de septembre 2026

PRESENTS : ALAIN Sophie, AUDIBERT Jean-Noël, BIENASSIS Séverine, BORIE Arlette, CORBEAU Jérémy, DELMAS Roland, DURAMY Jean-Luc, MONBROUSSOUS Francis.

ABSENTS Excusés : BÖSEL Leendert, DANLOS Jennifer, DE LA BATUT Bertrand, BARSE Mathilde, LOUVAT Laurence, RESENDE PEDRO Manuel, PENCHINAT Tiphaine.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte à 18h00.

I - NOMINATION D'UN.E SECRETAIRE DE SEANCE :

M. le Maire invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Mme BIENASSIS Séverine a été désignée à l'unanimité.

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte rendu n'étant pas disponible à ce jour, compte tenu de tenu très récente du dernier conseil municipal, la validation de celui-ci est reportée au Conseil municipal suivant.

II – DÉLIBÉRATIONS :**✓ D 2026.29 : Election des délégués et suppléants du Conseil Municipal en vue de l'élection des Sénateurs**

Le Maire rappelle au Conseil que, conformément au Code électoral relatives à l'élection des sénateurs, il convient de procéder à l'élection des délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral sénatorial.

Vu les articles du Code électoral relatifs à la désignation des délégués des Conseil municipaux ;

Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire dans la commune ;

Considérant que la Commune doit élire trois délégués et trois suppléants ;

Après installation du bureau électoral et déroulement des opérations de vote selon les modalités prévues par les textes en vigueur ;

Le Conseil municipal prend acte des résultats de l'élection des délégués et suppléants tel qu'ils figurent au procès-verbal réglementaire annexé à la présente délibération.

Sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

- ✓ 1 – M Jean-Luc DURAMY
- ✓ 2 – Mme Sophie ALAIN
- ✓ 3 – M Roland DELMAS

Délégués suppléants :

- ✓ 1 – Mme Arlette BORIE
- ✓ 2 – M Francis MONBROUSSOUS
- ✓ 3 – M Jean-Noël AUDIBERT

Le procès-verbal est annexé à la présente délibération et transmis à la préfecture dans les conditions règlementaires.

III - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET DES REUNIONS : NEANT

IV– AFFAIRES DIVERSES : NEANT

Questions diverses : Néant

Rien ne restant à l'ordre du jour, M. le Maire déclare la session close à 19 heures et 00 minutes.